**REPUBLIQUE DU NIGER**

*Fraternité-Travail- Progrès*

**Cabinet du Premier Ministre**



**PROGRAMME INTEGREE POUR LA SECURITE DE L'EAU AU NIGER (PISEN)- P174414**

**PLAN DE GESTION INTEGREE DES PESTES ET  
PESTICIDES (PGIPP)**

*Le Niger étant un pays sahélien, il est confronté à un certain nombre de défis qui se renforcent mutuellement et qui aggravent la sécurité de l'eau. Parmi ces défis figurent la forte variabilité climatique, la dégradation des ressources naturelles, la fragilité et la croissance démographique rapide. La mauvaise gestion et le développement des ressources en eau à usages multiples dans le pays ont exacerbé la précarité de la population, ce qui a entraîné de mauvais résultats sur le plan économique et sur celui du capital humain. Parallèlement, une combinaison de facteurs entraîne des risques élevés de conflit et de fragilité ; il s’agit notamment de l'insécurité régionale, de la privation de droits pour les jeunes, des griefs concernant l'allocation des ressources gouvernementales et de la concurrence pour des ressources naturelles rares. Tous ces facteurs sont étroitement liés à l'insécurité hydrique en raison du rôle vital joué par l'eau dans tous les aspects de la vie et du développement au Niger*

*Le projet « Plateforme Intégrée de Sécurité de l’eau au Niger-(PISEN) », proposé vise à remédier les problèmes liés à la protection, à la gestion et à la connaissance des ressources en eau et des environnements naturels associés afin de contribuer au développement durable de l'eau pour tous les Nigériens.*

*Les objectifs de développement du projet sont de renforcer la gestion des ressources en eau, de soutenir un accès accru aux services d'eau et d'améliorer la résilience des moyens de subsistance à la variabilité climatique dans certaines zones du Niger.*

*Le projet est organisé autour de quatre composantes :*

* *Composante 1 : Investissements intégrés pour la sécurité et les services de l'eau*
* *Composante 2 : Expansion des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et changement des comportements*
* *Composante 3 : Gestion de projets et renforcement des capacités*
* *Composante 4 : Intervention d’urgence conditionnelle (CERC : Contengency Emergency Response Compenent).*

*Les zones présélectionnées pour la mise en œuvre du Programme de la Plateforme eau avec l’appui de la Banque Mondiale sont :*

* *Région d’Agadez, zone du sous bassin des Koris de l’Aïr, département de Tchirozerine et commune urbaine d’Agadez (Télloua);*
* *Région de Diffa, zone du sous bassin du Manga, départements de Diffa, Goudoumaria et Mainé Soroa,*
* *Région de Dosso, zone du sous bassin de Dallol Maouri, départements de Gaya, Dioundjou, Tibiri et Dogon Doutchi ;*
* *Région de Maradi, zone des sous bassins des Goulbi N Maradi et Goulbi N Kaba, départements de Madarounfa, Guidan Roumdji, Aguié, Tessaoua, Gazaoua et Mayahi ;*
* *Région de Tahoua, zone des sous bassins de la Maggia et de la Basse Vallée de la Tarka, départements de Bouza, Madaoua, Malbaza, Konni et Illéla ;*
* *Région de Tillabery, zone des sous bassins de la Sirba et du Dargol, départements de Gotheye, Téra, Say, Kollo et Torodi ;*
* *Région de Zinder, zone du sous bassin des Koramas, départements de Kantché, Magaria, Doungas, Mirriah, Gouré et Damagaram Takaya ;*

*Par la nature, les caractéristiques et l’envergure des activités envisagées dans le cadre de la mise en œuvre de la Sous-composante 1.3 (Mobilisation des Ressources en Eau et la petite irrigation), le projet nécessite une utilisation des pesticides et autres intrants agricoles dans le cadre de la lutte contre les ennemies de cultures et l’intensification des cultures. Ainsi la mise en œuvre du PISEN est potentiellement associée à des risques et impacts environnementaux et sociaux importants. Aussi, conformément à la règlementation nationale en matière de gestion environnementale et au cadre environnemental et social de la Banque, notamment la NES 1 « Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux » ; et la NES 3 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution », la préparation d’un Plan de gestion intégrée des Pestes et Pesticides (PGIPP) a été recommandée.*

*Le PGIPP a pour objectif d’éviter ou d’atténuer les effets néfastes de l’utilisation des pesticides sur l’environnement (atmosphère, plantes, sols et eau) et la santé humaine et animale, à travers la proposition d’un ensemble de démarches, mécanismes, procédures et actions visant la promotion et l’adoption de méthodes de lutte phytosanitaire intégrée respectueuses de l’environnement conformément aux normes et standards de la Banque mondiale et la manutention, la conservation et l’utilisation sécurisées des pesticides et autres intrants potentiellement toxiques.*

*Le présent PGIPP a été élaboré suivant une démarche qui implique les principaux acteurs et bénéficiaires à travers des consultations publiques afin de recueillir leurs préoccupations majeures en matière de lutte phytosanitaire et de gestion de pesticides. Les résultats de ces consultations sont joints en annexe 8 du présent document. Le document sera soumis à une validation d’un comité ad’ hoc qui sera créé par le Ministère en charge de l’Environnement à travers le Bureau National d’Evaluation Environnementale (BNEE) après l’intégration des observations formulées par le comité national de préparation du PISEN et la Banque mondiale.*

*Le document est articulé autour des points essentiels suivants :*

* *Une présentation du cadre institutionnel et réglementaire de la gestion des pestes et pesticides au Niger.*
* *Les problèmes liés à l’utilisation des engrais et pesticides dans le cadre du PISEN.*
* *Un répertoire des principaux ennemis rencontrés dans la zone du PISEN ainsi que les pesticides fréquemment utilisés au Niger*
* *L’évaluation environnementale des pratiques actuelles de gestion des pestes et pesticides qui décrivent les constats, les risques et/ou impacts, les mesures d’atténuation à tous les niveaux de contact (approvisionnement, transport, stockage, manipulation, gestion des emballages vides).*
* *Le plan d’action de gestion des pesticides qui comporte les points suivants :*
  + *la promotion des méthodes alternatives à travers une large sensibilisation et formation*
  + *la formation des bénéficiaires et personnel de projets sur la gestion des stocks de pesticides notamment les mesures de précautions lors de leur manipulation ;*
  + *le renforcement des capacités notamment la formation des acteurs d’appui conseil et des producteurs sur l'utilisation raisonnée des pesticides;*
  + *la sensibilisation/vulgarisation des producteurs sur les bonnes pratiques (techniques d’application et mesures sécuritaires) d’utilisation des pesticides;*

*Le coût de mise en œuvre du Plan est estimé à cent quatre-vingt millions (180.000.000) de francs CFA.*

**NB :** Pour tout besoin de consultation, le rapport est disponible

* au Ministère de l’Hydraulique et de l’Assainissement: Face rond-point Hôpital National (Place Nelson Mandela). SP PANGIRE Tel : 96 96 77 54 ou DAID/RP Tél : 96 99 60 76
* au Ministère de l’Environnement et de la Lutte contre la Désertification : Site WEB du Bureau National des Evaluations Environnementales **www.bnee.ne**
* à l’Unité de Gestion des Fonds de Préparation du PISEN (sis dans les locaux de l’Ex PEAMU) : Bd. Des Sy et Mamar N°YN98 Koira Kano. Derrière les TP\_ Route Tillabery. Tél : (+227) 20 72 47 31 BP 11 966. plateformepisen@gmail.com